

Québec, le 18 mars 2004

Monsieur Philippe Couillard
Ministre de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy, 15^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Objet : Recommandation d'une intervention publique urgente par le ministre

Monsieur le Ministre,

Selon les nouvelles parues dans les médias, la Commission scolaire de Montréal a adopté hier soir une résolution demandant d'annuler les cliniques de collecte de sang d'Héma-Québec dans les établissements scolaires de son territoire, en raison des mesures d'exclusion des hommes ayant eu des relations avec d'autres hommes par le fournisseur de sang québécois. Le Comité d'hémovigilance condamne la résolution de la Commission scolaire de Montréal. Nous recommandons une intervention publique urgente afin d'assurer la sécurité et les réserves de sang et de produits sanguins au Québec.

La position de la Commission scolaire ne tient pas compte du contexte scientifique, légal et social actuel du don de sang. L'incidence de l'infection par le VIH est plus élevée au sein de certains groupes dont les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes que dans la population en général. Malgré la bonne performance des tests de laboratoire, le risque de ne pas détecter une unité de sang infectée, si minime soit-il, n'est pas nul en raison de la limite de la sensibilité des tests et de la période-fenêtre. La première ligne de défense demeure le processus de sélection des donneurs. D'ailleurs, plus de 25 autres critères sont appliqués pour la sélection des donneurs dont des critères sur la réception de produits sanguins et sur l'injection de drogues.

... 2

Ce processus est réglementé par Santé Canada. Héma-Québec et la Société canadienne du sang doivent se soumettre à ces mesures pour l'obtention de leur licence. De plus, la pertinence de ces critères a été discutée par un groupe d'experts lors d'une conférence consensus tenue en 2001 et ils ont conclu qu'ils devaient être maintenus. Plus récemment, la « Food and Drug Administration » des États-Unis a pris la même position.

Cette position de la Commission scolaire pourrait avoir un impact sur les réserves de sang et sur la sécurité du sang et des produits sanguins. En effet, cette position pourrait inciter d'autres groupes ou entreprises à faire de même en annulant les collectes de sang d'Héma-Québec. De plus, cette position pourrait remettre en doute les mesures de sélection des donneurs utilisées par Héma-Québec et inciter certaines personnes à nier la présence de facteurs de risque lors de l'entrevue de sélection des donneurs. Le questionnaire demeure un moyen essentiel pour assurer le maximum de sécurité de l'approvisionnement en sang. Il faut comprendre que le don de sang est un privilège et non un droit et que des mesures discriminatoires sont possibles quand elles sont justifiées pour des raisons de santé publique.

Cet impact sur la sécurité et les réserves de sang et des produits sanguins nous incite à vous recommander fortement une intervention publique urgente de votre part.

Je demeure disponible et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

David Page
Président du Comité d'hémovigilance